106483 - Jeûner la journée d'Arafat avec l'intention de rattraper une journée du Ramadan

question

J’ai jeûné le 9e jour de Dhoul Hidjdjah, la journée d’Arafat, avec l’intention de rattraper une journée du Ramadan. Suffit-il de jeûner cette journée à titre de rattrapage ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il est permis de jeûner la journée d’Arafat avec l’intention de rattraper une journée du Ramadan. Allah est garant de l’assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

La Commission Permanente pour les Recherches religieuses et la Consultance.

Signé : cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz, cheikh Abdourrazzaq Afifi, cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan, cheikh Abdoullah ibn Qaoud.